



Abus de faiblesse ou assimilé?

Par **PICAUD Emmanuel**, le **28/08/2019** à **11:14**

Bonjour

La grand-mère de ma femme, 83 ans, en bonne santé et avec toute sa tête se retrouve dans une situation que je ne trouve pas normale et je souhaiterais votre avis/recommandation.

Suite au décès de son Mari, elle a déménagé pour se rapprocher de sa famille (dont nous) et plus particulièrement de sa fille (mère de ma femme).

Hors depuis son arrivé cette dernière (sa fille) l'a prise complètement sous son aile, lui trouvant un appartement, s'occupant de ses papiers et aussi de ses comptes (accès complet).

Ce qui me gêne : La grand mère de ma femme paye tout en permanence pour sa fille (qui a en permanence des soucis d'argent) : voiture en leasing, courses, restaurants (très fréquent), essence, péages etc... Sa fille ne l'oblige pas à payer mais elle se sent obligée de le faire avec des remarques de sa fille du style « holala je dois aller chez le dentiste et ca va me couter X euros... je ne sais pas comment je vais faire ». Elle le fait donc de son plein grés mais commence s'en plaindre, obligée par une sorte de pression affective.

Elle ne la laisse quasiment jamais faire des choses seules – quand on voit la grand mere c'est systématiquement accompagné de sa fille.

Pour le moment la grand mere et la mere de ma femme vivent relativement proche de chez nous (moins d'un km) en ville mais la dernière idée de la mere de ma femme est de déménager avec la grand mere dans une maison (qu'elle a déjà repéré) à une quinzaine de km de chez nous. La grand mere se retrouverait donc à vivre seule avec sa fille qui profite largement de sa générosité dans une maison dont les frais (loyer chauffage etc...) seront, très probablement très largement voir totalement payés par elle.

Tout cela nous gêne (moi et ma femme) beaucoup et je souhaiterais avis et conseil sur la situation et éventuellement marche à suivre

Merci d'avance

Par **youris**, le **28/08/2019** à **13:33**

bonjour,

vous ne pouvez rien faire, chaque personne a le droit de vivre comme elle l'entend y compris dépenser tout son argent, la prodigalité n'est pas un motif de placement sous une mesure de protection de majeur incapable.

votre fille peut demander un placement sous curatelle ou tutelle de sa grand mère pour abus de faiblesse mais ce sera difficile selon votre message, il y a obligatoirement un avis médical.

voir ce lien:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F23595>

salutations

Par **Tisuisse**, le **28/08/2019** à **13:47**

Bonjour,

Ce sera très difficile, certes, mais pas impossible, compte tenu de l'âge de cette grand-mère (+ 80 ans). Le mieux serait de consulter un avocat qui vous renseignera sur ce qu'il est possible de faire.

Par **PICAUD Emmanuel**, le **28/08/2019** à **15:06**

Merci pour ces retours

Je comprends que le fait qu'elle dispose de tous ses moyens intellectuels fait qu'elle ne peut être considérée "en faiblesse" (sauf appréciation eu égard à son âge mais potentiellement compliqué à apprécier/qualifier) et donc que cette situation est considérée comme une utilisation en conscience de son argent et par conséquent non sujet à une quelconque mesure de protection.

Merci pour ces éclaircissements

Salutation

Par **janus2fr**, le **28/08/2019** à **16:21**

Bonjour,

La mère de votre femme est-elle fille unique ?

Par **PICAUD Emmanuel**, le **28/08/2019** à **16:59**

Oui